

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« lui adresse »,

les mots :

« adresse au Premier ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.